

Résolution présentée par la délégation

Du Parlement Norvégien

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Les émissions carbonées dégagées par les aéroports

L'Assemblée Générale,

Consterné par les effets dévastateurs du transport aérien sur l'environnement global, notamment par la croissance constante des émissions directes de CO₂, liées non seulement à la combustion de carburants utilisés par les avions, mais également aux activités des aéroports eux-mêmes, comme la gestion du trafic au sol, la consommation énergétique et les infrastructures, responsable d'une part importants des 2,6% des émissions mondiales de GES,

Alarmé par la quantité massive de particules fines et de gaz polluants rejetés par les aéroports les plus fréquentés au monde, menaçant la santé de millions de gens vivants dans les environs de ces infrastructures, et contribuant à des maladies graves et des morts prématurées,

Sidéré par la croissance du secteur aérien qui a entraîné une augmentation de 23% des vols touristiques depuis 2016 dans le monde entier, et qui devrait continuer à croître jusqu'à représenter 22% des émissions globales en 2050,

Soulignant que 99,9% du trafic aérien mondial est concentré dans un réseau qui ne concerne que 1300 aéroports dans le monde, situé principalement en Europe, en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique, et que cette concentration renforce l'impact écologique des infrastructures aéroportuaires sur les localités et sur la pollution atmosphérique globale.

Rappelant l'initiative du gouvernement norvégien sur l'introduction d'une taxe sur les émissions de CO₂ sur tous les vols opérés par des compagnies locales, ayant contribué à fortement réduire les émissions de GES sur son territoire,

Décide D'instaurer une taxe progressive sur les aéroports émettant au minimum 100'000 tonnes de CO₂ annuellement dans l'atmosphère, et qui augmenterait en fonction de la quantité de GES libéré par les infrastructures aéroportuaires et son trafic aérien, afin d'inciter ces derniers à adopter des technologies moins nocives pour l'environnement

Une mise en oeuvre d'indemnités pour le personnel aéroportuaire et les populations locales vivant proche des aéroports extrêmement polluants, faisant face à une exposition constante à ces particules dangereuses pour leur bien-être.

Le texte français fait foi

